

Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes-Méditerranée

RÉSEAU PASTORAL RHÔNE-ALPES



## Principaux résultats de l'Enquête Pastorale 2012-2014 dans le massif des Alpes

### SYNTHESE



Juillet 2016

Cette étude a bénéficié d'une aide financière du FNADT au titre de la Convention Interrégionale du Massif des Alpes (CIMA) pour la période 2015-2020



Données issues de l'Enquête Pastorale 2012-2014 sur le Massif Alpin et les territoires pastoraux de Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Enquête réalisée auprès de personnes ressources des territoires concernés, sur la base d'une projection de fonds cartographiques IGN SCAN 25® et BD ORTHO® à une échelle de 1/25 000<sup>ème</sup>. Cette opération a été soutenue par :



## Éditorial

Le massif des Alpes, fortement marqué par les espaces pastoraux qui occupent 28% du territoire, soutient de longue date les actions liées au pastoralisme, identifiées dans notre stratégie agricole alpine comme premier levier d'action intitulé « *Conforter et légitimer le pastoralisme du massif dans toutes ses composantes économiques, environnementales, culturelles ou historiques* ». Notre massif réunit des acteurs avec diverses expertises sur le sujet : le Cerpam, service pastoral de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, et les services pastoraux des Alpes du Nord, ainsi que le Suaci, représentant la profession agricole des Alpes du Nord, et Irstea, partenaire scientifique impliqué sur cette thématique. C'est afin de mieux connaître et faire reconnaître nos espaces pastoraux, que le massif des Alpes a soutenu leur ambitieux projet de mettre à jour l'Enquête Pastorale de 1996/97 et de valoriser par des analyses de synthèse les données recensées entre 2012 et 2014 sur l'ensemble des surfaces pastorales du massif alpin. Ce travail nous permet aujourd'hui de dresser un panorama et de mesurer les évolutions des activités pastorales alpines.

**Nadine Mordant**  
**Commissaire à l'aménagement, au développement**  
**et à la protection du massif des Alpes**

Aujourd'hui, de multiples sources permettent d'avoir des informations sur les espaces pastoraux et les outils informatiques comme cartographiques devraient permettre d'avoir une bonne connaissance de ces surfaces.

Mais les données statistiques classiques, comme les recensements agricoles, ne permettent pas de connaître avec précision ces surfaces ni les activités pastorales qui s'y déroulent.

Pour cette raison, les services pastoraux du Massif Alpin, le Suaci et IRSTEA, soutenus par le Commissariat de Massif des Alpes, les Régions, les Directions Régionales de l'Agriculture, les Départements et le Feader ont mené une grande enquête, dont l'ambition était de disposer en trois ans (2012-2014) de données exhaustives sur l'activité pastorale en Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes, et à l'échelle spécifique du massif alpin.

Il ne s'agissait pas d'engranger des données pour ensuite les laisser dans des placards (ou des disques informatiques), mais bien de les rendre mobilisables pour en tirer des bilans, des enseignements, des supports de communication, des cartographies...

Chose a été faite, et nous avons le plaisir de vous livrer aujourd'hui un document synthétisant les principaux résultats, bilans et enseignements des trois années d'enquêtes conduites par les services pastoraux alpins et supervisées par IRSTEA.

Cette synthèse s'accompagne de quatre affiches présentant le domaine pastoral alpin (alpages et zones pastorales), les caractères généraux des alpages du massif, les caractéristiques des alpages à ovins, celles des alpages à bovins en illustrant notamment les différents types de transhumance. Ces deux supports visent avant tout à communiquer le plus largement possible sur l'activité pastorale alpine.

Un rapport détaillé présente également l'ensemble des analyses produites à partir des données de l'enquête pastorale, de nombreuses cartes et des graphiques. Celles et ceux qui veulent approfondir ces sujets peuvent aussi se rendre sur le site interactif dédié à cette Enquête pastorale (<http://enquete-pastorale.irstea.fr/>) ou s'adresser directement aux services pastoraux.

Nous espérons que l'ensemble de ces travaux vous apporteront l'information que vous attendez et nous vous souhaitons d'ores et déjà une bonne lecture de la présente synthèse.

**Philippe Cahn & Francis Solda**  
**Co-présidents du Réseau des Services Pastoraux Alpains**

### **Avertissement :**

La méthodologie de l'enquête pastorale a été conçue pour la réalisation d'un travail à grande échelle dont l'objectif est de disposer d'éléments d'analyses et de synthèses territoriales, et non de collecter des données d'expertise à l'échelle de chaque unité de gestion pastorale recensée. Ainsi les informations collectées ne sont pas obligatoirement renseignées par les éleveurs ou groupements d'éleveurs utilisateurs de ces espaces pastoraux, mais par des personnes ressources qui, même si elles connaissent bien le territoire, ne peuvent pas se porter garantes d'un niveau de précision suffisant pour en tirer des conclusions à l'échelle de chaque unité recensée. **Ces données n'ont donc pas de valeur réglementaire et ne peuvent pas être opposées aux données déclaratives des éleveurs.**

**Auteurs :** Laurent Dobremez, Frédéric Bray, Dominique Borg, Irstea centre de Grenoble, unité de recherche Développement des territoires montagnards. Avec la contribution de Lionel Cottet (Suaci Montagn'Alpes) et avec la collaboration des services pastoraux : Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes-Méditerranée (CERPAM), Association Drômoise d'Economie Montagnarde (ADEM), Fédération des Alpages de l'Isère (FAI), Société d'Economie Alpestre de la Savoie (SEA73), Société d'Economie Alpestre de la Haute-Savoie (SEA74)

**Merci** à toutes les personnes ressources sollicitées pour leur contribution au recueil des informations de l'Enquête pastorale

Fonds de cartes IGN BD ALTI®, BD GEOFLA®

**Crédit photographique :** ADEM, G. Loucougaray, L. Dobremez, SEA 74, P. Thavaud

## 1. Contexte et Objectifs

Une nouvelle enquête pastorale a été réalisée sur les territoires pastoraux du massif alpin ainsi qu'en Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cette opération, conduite sur 3 années (de 2012 à 2014), a permis d'élaborer une base de données géoréférencées des surfaces pastorales et de leurs modes de valorisation par les gestionnaires pastoraux, de façon exhaustive et homogène à l'échelle de l'ensemble des territoires concernés.

Le Suaci Alpes du Nord en a assuré la maîtrise d'ouvrage et la coordination, avec le soutien technique, politique et financier des différents partenaires.

Un accompagnement scientifique a été assuré par Irstea qui a contribué à la méthodologie de cette enquête en prolongement des enquêtes pastorales précédentes, a conçu un serveur Web interactif<sup>1</sup> et héberge la base de données ainsi constituée. Cette base de données est un véritable outil technique permettant d'appréhender l'état des lieux des surfaces pastorales des différents territoires, leurs évolutions depuis la dernière enquête pastorale de 1996/1997, et ainsi l'identification des enjeux et problématiques qui les caractérisent.

Les nombreuses applications et valorisations d'un tel outil intéressent l'ensemble des partenaires techniques, politiques, administratifs et financiers qui se sont engagés dans cette opération : diagnostics territoriaux, accompagnement à la gestion de ces surfaces, définition de politiques pastorales adaptées aux enjeux identifiés...

Réalisée avec le soutien du CGET (Commissariat au massif des Alpes), cette synthèse<sup>2</sup> reprend les principales analyses, à l'échelle du massif alpin, des données recueillies dans l'Enquête Pastorale 2012/14 - avec un zoom spécifique sur la question des mouvements de transhumance reliant le sud et le nord du massif - et rend compte des évolutions par rapport à la précédente enquête réalisée en 1996/97.



<sup>1</sup> Paturoscope : <http://enquete-pastorale.irstea.fr/>

<sup>2</sup> Pour plus de détails, se reporter à l'étude citée à la fin de cette note.

## 2. Précisions méthodologiques

### Le champ de l'enquête pastorale 2012/14 : des espaces semi-naturels valorisés par un pâturage extensif

Afin de ne pas se limiter aux seuls espaces d'alpage ou d'estive, mais bien de mettre en avant la diversité des surfaces pastorales dans toute leur complexité, la définition retenue des surfaces recensées est : « **Surfaces présentant toujours une ressource pastorale spontanée herbacée, arbustive et/ou arborée, dont la valorisation est réalisée exclusivement par le pâturage de troupeaux ovins, bovins, caprins ou équins** ».

En cohérence avec la précédente enquête pastorale de 1996/97, l'unité pastorale est définie comme une portion de territoire continue, indépendante de la nature des propriétés foncières et d'une surface supérieure à 10 hectares.

Deux grands types d'espaces pastoraux dans l'Enquête Pastorale :

**a) Les unités pastorales à fonction spécialisée d'estive, communément appelées alpagnes ou estives :** elles accueillent des troupeaux entre juin et octobre et sont généralement situées en altitude : chaque unité correspond à un seul gestionnaire pastoral (individuel ou collectif).

**b) Les autres surfaces pastorales, regroupées sous l'appellation zones pastorales :** ces surfaces ont notamment une fonction d'intersaison ou d'hivernage (mais elles peuvent également accueillir des animaux l'été). On parle ainsi de parcours de demi-saison, zones intermédiaires, montagnettes... Elles se caractérisent souvent par un morcellement foncier important, des petites parcelles d'exploitation et une grande imbrication spatiale des usages pastoraux (souvent par des éleveurs individuels). L'enquête s'attache à recenser ces surfaces sous la forme de Zones Pastorales, définies comme un ensemble d'unités de gestion pastorale contiguës utilisées par un ou plusieurs éleveurs, à titre individuel ou collectif.

**Une enquête réalisée auprès de personnes-ressources :** Les informations ont été collectées sur les différents territoires par consultation de personnes ressources sur les communes. Ces travaux de terrain ont été réalisés par les services pastoraux.

Avertissement : l'analyse porte sur le massif des Alpes, tel qu'il a été délimité en 2004.

Les données et analyses par département concernent uniquement la partie du département inscrite dans le massif alpin.



### 3. Importance du domaine pastoral

#### Plus du quart de la surface du massif

Selon l'Enquête Pastorale de 2012/14, les 3 000 alpages et estives recensés dans le massif alpin occupent 680 000 hectares. À ces unités pastorales à fonction d'estive, s'ajoutent plus de 450 000 hectares de zones pastorales utilisées principalement au printemps et/ou en automne, voire en été ou en hiver.

Au total, les espaces pastoraux couvrent 28% de la surface du massif alpin.

La carte 1 permet de visualiser l'emprise des espaces pastoraux : près des 2/3 des unités pastorales à fonction d'estive (UP) se trouvent en Savoie et Haute-Savoie, tandis que les zones pastorales (ZP) sont particulièrement répandues dans le sud du massif.

Carte 1. Unités pastorales à fonction d'estive (UP) et Zones pastorales (ZP) dans le massif alpin en fonction de l'étage altitudinal

#### Des espaces de production

Les 3 000 alpages et estives recensés dans le massif alpin sont utilisés par 92 000 bovins (soit 28% du cheptel recensé en 2010) dont 25 000 vaches laitières (soit 20% du cheptel à l'échelle du massif et 30% à l'échelle des Savoie), 770 000 ovins, soit les 3/4 du cheptel ovin recensé dans le massif alpin et les départements de transhumance de la région PACA<sup>3</sup>, près de 15 000 caprins et plus de 2 000 équins.



Dans les zones pastorales, les animaux présents au 15 juillet représentant quant à eux : près de 40 000 bovins dont 14 000 vaches laitières, plus de 150 000 ovins, plus de 20 000 caprins et 6 000 équins.

#### En alpage, des activités qui génèrent des emplois

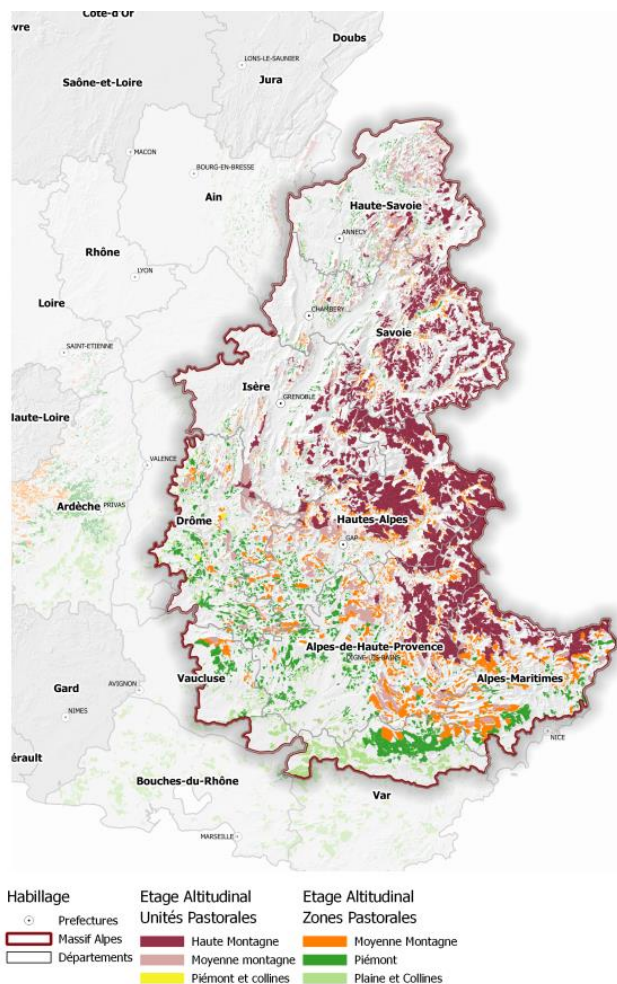
Plus de 5 500 personnes travaillent en été sur les alpages, dont 800 salariés.

Il a été recensé plus de 750 alpages avec des salariés représentant 85 000 journées de travail, soit 370 équivalents temps plein annuel ; quant au travail consacré par les éleveurs sur l'alpage, il représente plus de 270 000 journées, soit 1 200 équivalents temps plein annuel<sup>4</sup>.



<sup>3</sup> Source : recensement agricole 2010.

<sup>4</sup> La main-d'œuvre familiale bénévole (aide des parents...) a été souvent délicate à évaluer, de même que les corvées collectives (réfection des clôtures, travaux d'entretien...), et on peut considérer qu'il s'agit d'une estimation minimale.



#### Des espaces multifonctionnels, supports d'enjeux environnementaux

À l'échelle du massif des Alpes, on dénombre plus de 1 000 unités pastorales avec présence de zones Natura 2000 ou de Réserves Naturelles - soit plus d'un alpage sur trois - et également un millier de zones pastorales. Au total, plus de 330 000 ha, soit 29% des surfaces pastorales, sont inscrits en zone Natura 2000 ou en Réserve Naturelle.

L'enquête Pastorale a recensé 164 contrats visant la défense des forêts contre l'incendie (DFCI) et, plus globalement, 848 contrats agroenvironnementaux territorialisés. Près de 3 500 espaces pastoraux, soit 43% des UP + ZP, sont en outre concernés par la PHAE<sup>5</sup>.

Environ 500 000 ha d'espaces pastoraux sont inscrits dans les Parcs nationaux (zone Cœur ou Aire optimale d'adhésion) et dans les Parcs naturels régionaux du massif : ils représentent près du tiers de la superficie de ces Parcs.

Les espaces pastoraux sont connus pour être parcourus par de nombreux chemins et sentiers de randonnée : on a pu estimer la longueur moyenne des chemins carrossables (non goudronnés) et sentiers pédestres à plus de 5 km par alpage et 3 km par zone pastorale. On compte en outre plus d'un millier d'entités pastorales traversées par des domaines skiables, soit plus de 110 000 ha d'espaces pastoraux concernés.

<sup>5</sup> La Prime herbagère agro-environnementale (PHAE) soutenait les systèmes d'élevage extensifs. En 2015, la mesure Systèmes herbagers et pastoraux (SHP) a pris le relais de la PHAE.

## 4. Les unités pastorales à fonction d'estive

### Les alpages sont plus nombreux au nord des Alpes mais plus grands dans le sud

Les trois-quarts des alpages / estives se trouvent dans les Alpes du nord, mais près de 60% de ces surfaces pastorales sont localisées dans les Alpes du sud. Les alpages du massif alpin ont une surface moyenne de 230 ha, avec des variations importantes selon les départements : petits alpages en Savoie (140 ha) et surtout en Haute-Savoie (à peine 60 ha), grandes estives dans le sud (600 ha en moyenne dans les Hautes-Alpes) et en Isère (près de 400 ha).

En Haute-Savoie, les alpages se démarquent nettement par leur faible étagement altitudinal<sup>6</sup> (55% des UP ont un étagement inférieur à 250 m) et leur altitude minimale faible : on a coutume de parler de « montagne à vaches ». Les estives des Alpes du sud (dans les Hautes-Alpes mais aussi dans le 04 et le 06) se distinguent par leur fort étagement altitudinal (plus de 70% des UP ont un étagement  $\geq$  500 m). Les alpages de l'Isère se rapprochent du profil des Alpes du sud ; la Savoie et la Drôme sont en situation intermédiaire.

**Remarque :** il est délicat de comparer les surfaces car le mode de délimitation des contours des UP n'a pas été harmonisé entre les deux Enquêtes Pastorales, ni entre les départements. On note cependant que, globalement, la superficie couverte par les UP en 2012/14 (680 000 ha) semble rester du même ordre de grandeur qu'en 1996/97 (676 000 ha).



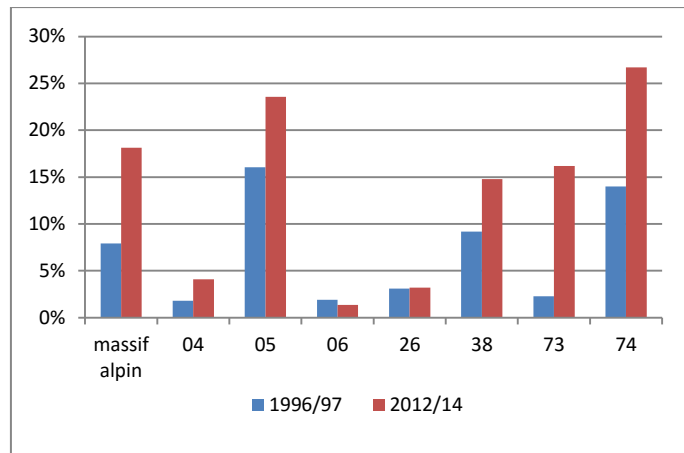
### Entre propriété privée et propriété communale

Si la propriété privée domine en nombre d'unités pastorales devant la propriété communale, en revanche les UP à propriété privée principale ont une taille moyenne inférieure (100 ha contre 350 ha pour les UP dont la commune est le principal propriétaire). La situation diffère entre les départements : propriété privée principale dans les Savoie et la Drôme, alors que la propriété communale domine nettement dans les Hautes-Alpes, les Alpes-Maritimes et l'Isère.

<sup>6</sup> L'étagement altitudinal correspond à la différence entre le point le plus haut et le point le plus bas de l'unité pastorale.

Les associations foncières de propriétaires (AFP) concernent désormais 546 UP, soit 18% des UP et un pourcentage analogue en termes de cheptel estivé.

En forte progression (+138%) par rapport à 1996/97, leur répartition reste très inégale selon les départements (graphique 1).

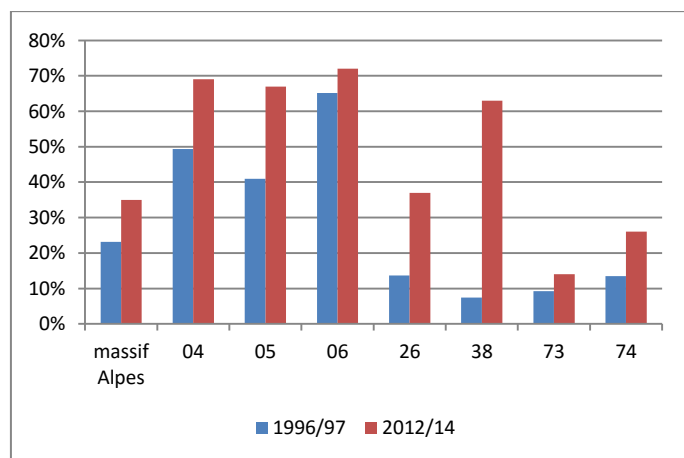


Graphique 1. Evolution de la fréquence des AFP dans les alpages sur l'ensemble du massif alpin et par département (en % des UP)

### Développement des conventions pluriannuelles de pâturage

Le mode de faire-valoir dominant en alpage est la convention pluriannuelle de pâturage (CPP) : 1/3 des UP et 55% du cheptel estivé. Il reste encore plus d'un quart des UP en mode a priori précaire (location verbale ou vente d'herbe), mais cela concerne seulement 12% du cheptel. Les CPP sont particulièrement répandues dans les Alpes du sud (plus des 2/3 des UP) et l'Isère, tandis qu'en Savoie 1/3 des UP bénéficient de baux ruraux. Dans les deux départements savoyards, 1/3 des UP sont en location verbale dominante. Pour les alpages à orientation vaches laitières, les deux modes de faire-valoir dominants sont le bail rural ou la propriété, qui regroupent près de la moitié des UP et 58% des vaches laitières (VL), mais 16% des VL sont estivées avec un mode de location verbale... Pour les alpages à orientation ovine, les CPP dominent (57% des UP et 66% du cheptel).

Le graphique 2 montre un poids croissant des CPP dans l'ensemble du massif (+12 points).



Graphique 2. Fréquence des conventions pluriannuelles de pâturage comme mode de faire-valoir dominant dans les alpages (en % des UP)



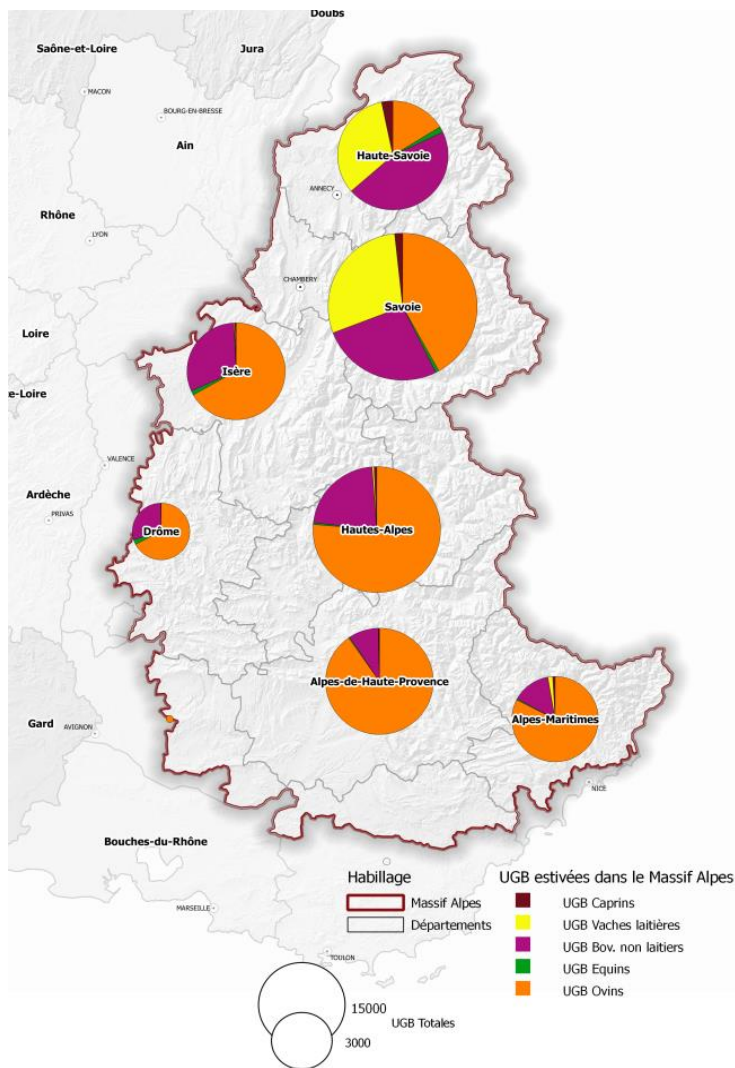
### Les groupements pastoraux progressent

Les exploitations individuelles restent les gestionnaires les plus fréquents à l'échelle du massif (73% des UP), même si leur poids se réduit par rapport à 1996/97 (-7 points). Avec près de 700 alpages, les groupements pastoraux (GP) agréés gèrent près d'un quart des alpages et leur nombre a plus que doublé depuis 1996/97. Surtout, les GP agréés gèrent désormais la moitié des surfaces d'alpage (alpage de 520 ha en moyenne contre 120 ha pour des gestionnaires individuels), 61% du cheptel ovin estivé (+39 points par rapport à 1996/97) et 42% des bovins non laitiers (hors VL) (+13 points). En revanche, les gestionnaires individuels dominent très largement pour les vaches laitières (80% du cheptel estivé), les caprins (77%) et les équins (73%) et ces positions se maintiennent depuis 1996/97. L'influence des formes collectives hors GP agréés se réduit nettement.

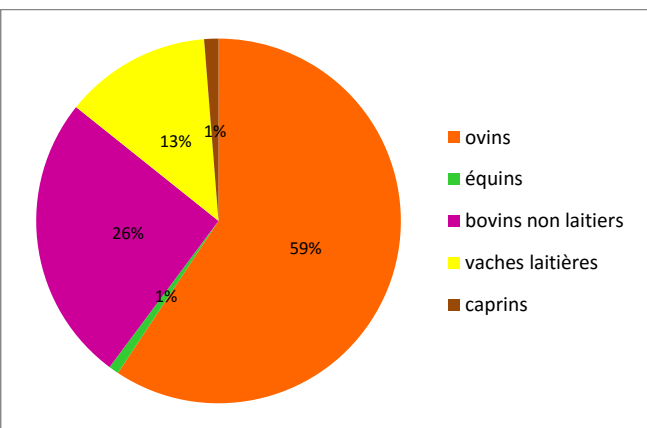
Les formes collectives sont particulièrement répandues dans les Alpes de Haute Provence (59% des UP), les Hautes-Alpes (68%) et en Isère (58%), tandis que les gestions individuelles dominent dans les départements savoyards (près de 90% des UP), mais aussi dans la Drôme (72%) et les Alpes-Maritimes (56%).

### Une majorité d'ovins estivés dans le massif

Le cheptel estivé en alpage (près de 200 000 UGB) est principalement composé d'ovins, devant les bovins non laitiers puis les vaches laitières (graphique 3). Cette composition varie fortement selon les départements : ovins très prépondérants dans les Alpes du sud, l'Isère et la Drôme ; vaches laitières quasi exclusivement dans les deux Savoie et autres bovins répartis dans plusieurs départements (carte 2 ci-contre).



Carte 2. Nature et effectifs des cheptels estivés dans les départements du massif des Alpes



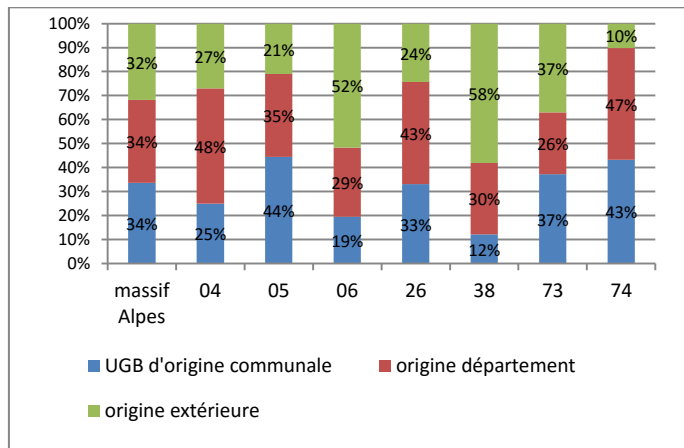
Graphique 3. Composition du cheptel estivé à l'échelle du massif des Alpes (en % des UGB estivées)

### Diminution des effectifs estivés sur le massif

Les effectifs estivés marquent le pas par rapport à 1996/97 : -4% d'UGB. Cette évolution affecte surtout les Alpes du Sud (-26% dans le 04, -14% dans le 06), tandis que le cheptel s'accroît en Savoie (+9%) et en Haute-Savoie (+8%) et reflète les évolutions des différents cheptels : ovins -7% (surtout représentés dans les Alpes du sud), vaches laitières +8% (présentes en Savoie et Haute-Savoie), tandis que les autres bovins diminuent de -6%. Caprins et équins estivés progressent (respectivement +9% et +13%).

### La transhumance extra-départementale : 1/3 du cheptel estivé

L'enquête pastorale 2012/14 fait ressortir un équilibre à l'échelle du massif entre cheptel provenant de la commune siège de l'UP, cheptel issu même département et cheptel extra-départemental (environ un tiers pour chaque origine) (graphique 4). La Haute Savoie accueille peu d'animaux de l'extérieur (10% des UGB), à la différence de l'Isère (58%) et des Alpes-Maritimes (52%).



Graphique 4. Origine du cheptel sur les alpages selon les départements (en % des UGB)

## L'alpage dure en moyenne 110 jours

Les 2/3 des alpages combinent une montée avant le 15 juillet avec une descente entre le 15 septembre et le 15 octobre. En Haute-Savoie (où les alpages ont une altitude minimale relativement basse), la montée avant le 15 juin concerne 68% des alpages, contre seulement 17% dans les trois départements alpins du sud (04, 05, 06). La durée moyenne d'utilisation est de 110 jours, soit près de 16 semaines. Elle est inférieure de quelques jours pour les alpages spécialisés vaches laitières ou spécialisés ovins et supérieure de 5 jours pour les alpages spécialisés bovins non laitiers.

## Fabrication de fromages dans près de la moitié des estives qui pratiquent la traite en alpage

En 2012/14, on compte un peu plus de 800 alpages avec traite en alpage, dont 41% avec transformation du lait. 25 000 vaches laitières et 7 500 chèvres sont traitées, surtout dans les Savoie, de même qu'environ 5 000 brebis réparties dans différents départements. Pour les alpages avec traite des VL, la taille moyenne du troupeau est proche de 50 VL et il n'y a pas de différence marquée avec les troupeaux où il y a en plus fabrication ; il en va de même pour les alpages avec traite des chèvres (taille moyenne de 90-100 chèvres).



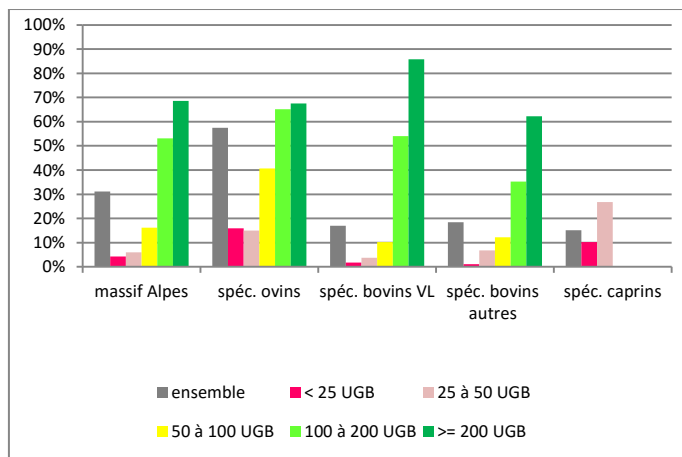
## La vente de produits et l'accueil en alpage sont très liés à la fabrication fromagère sur place

La vente de produits est pratiquée dans 235 alpages, dont 95% avec également fabrication. L'accueil est pratiqué dans une centaine d'alpages (dans les 2/3 de ces alpages, il y a également vente de produits).

## En moyenne, 30% du travail en alpage est réalisé par des salariés

Le nombre de jours de travail par alpage est en moyenne de 90 jours. Il varie fortement selon l'orientation de l'alpage (33 jours pour des alpages spécialisés bovins non laitiers et jusqu'à plus de 150 jours pour des alpages à vaches laitières) et la taille du cheptel estivé (jusqu'à 400 jours de travail pour des alpages de Savoie avec plus de 200 VL, soit en moyenne 4 personnes sur la durée de l'estive).

Comme attendu, la charge de travail moyenne croît avec l'effectif estivé, quelle que soit l'orientation de l'alpage, et il en va de même pour la part du travail réalisé par des salariés, qui atteint près de 90% dans les alpages laitiers de Savoie avec plus de 200 VL (graphique 5).



Graphique 5. Part du travail réalisé par des salariés en alpage en fonction de la taille des troupeaux estivés (pour l'ensemble du massif et pour certaines orientations d'alpage)

## 5. Les alpages / estives à ovins

### Plus de 800 alpages avec près de 800 000 ovins estivés

On dénombre un millier d'alpages / estives à ovins, soit un tiers des alpages utilisés dans le massif alpin, principalement dans les départements 05, 73, 04 et 74 (avec des effectifs faibles dans ce département). Ces alpages couvrent 476 000 hectares pour une superficie moyenne de 540 ha. Ils regroupent près de 800 000 ovins. Si on exclut les estives qui sont en circuit et n'ont pas d'animaux au 15 juillet, l'effectif moyen est de 940 ovins par estive (sur 825 UP).

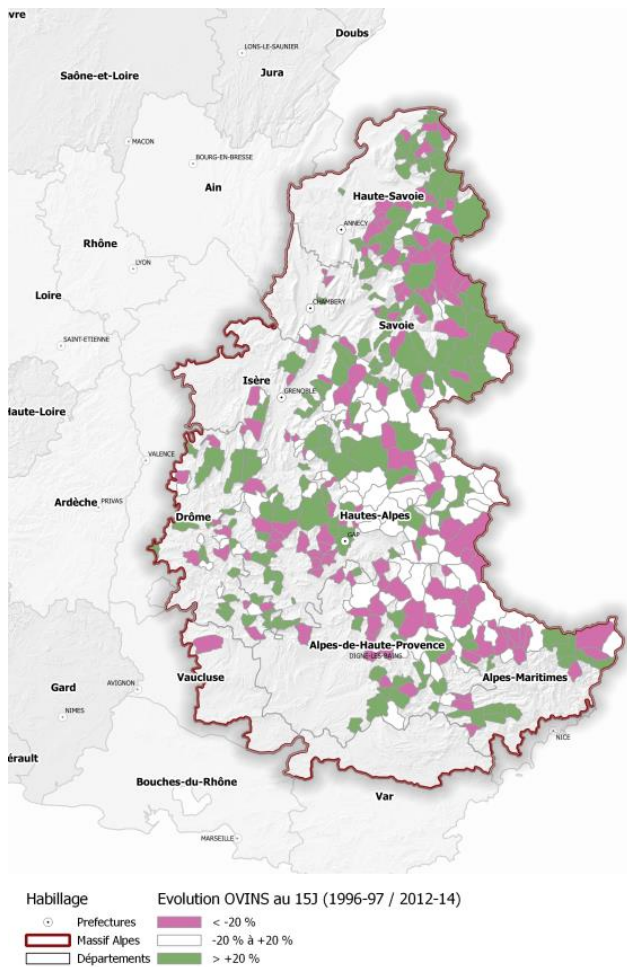
Les troupeaux de plus de 1 000 ovins sont présents dans la moitié des estives et ces estives regroupent près de 80% des ovins estivés, tandis que les petites estives avec moins de 300 ovins restent assez fréquentes (plus d'une sur cinq), mais ne regroupent plus que 3% du cheptel estivé.



### Effectifs ovins estivés en baisse, surtout dans le sud

Les effectifs ovins estivés sont en baisse de -7% depuis 1996/97 sur l'ensemble du massif alpin. La carte 3 montre notamment une diminution, voire une disparition, des ovins estivés dans de nombreuses communes des Alpes-Maritimes et des Alpes de Haute Provence (à relier, au moins partiellement, aux problèmes de prédation ?). Les évolutions sont cependant contrastées entre le sud et le nord du massif : -22% dans les estives des Alpes de Haute Provence, -19% dans les Alpes-Maritimes et -8% dans les Hautes-Alpes, mais +12% dans les alpages de Savoie et +21% en Haute-Savoie.

L'effectif moyen estivé en alpage, qui était de 900 ovins en 1996/97, progresse cependant de +4%, car le nombre d'alpages avec des ovins est en baisse encore plus sensible (-11%).



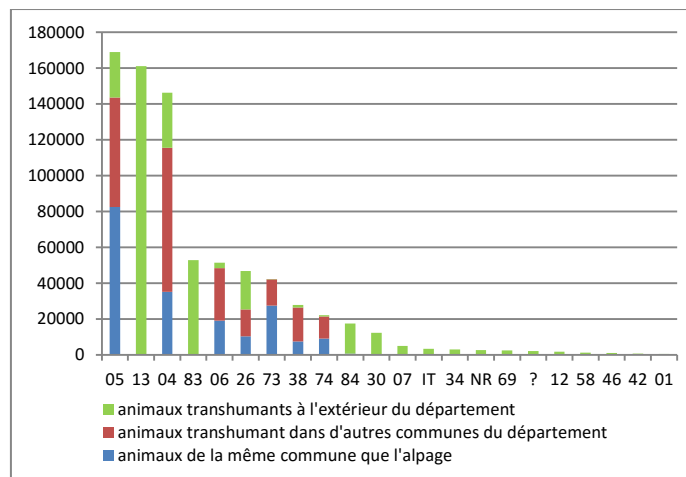
Carte 3. Evolution des effectifs ovins estivés

### Une forte organisation collective : près d'un alpage sur deux géré collectivement

Les groupements pastoraux et autres formes d'organisation collective regroupent désormais la moitié des alpages et plus des 2/3 du cheptel ovin estivé.

### Effectifs estivés : Les Hautes-Alpes en tête devant les Bouches-du-Rhône et les Alpes de Haute Provence

Trois départements se détachent nettement : les Hautes-Alpes au 1<sup>er</sup> rang des effectifs ovins estivés (169 000 ovins) dont la moitié estivent sur la commune. Puis les Bouches-du-Rhône (162 000 ovins transhumants) et les Alpes de Haute Provence (146 000 ovins) avec une dominante d'animaux transhumants originaires du département (graphique 6).



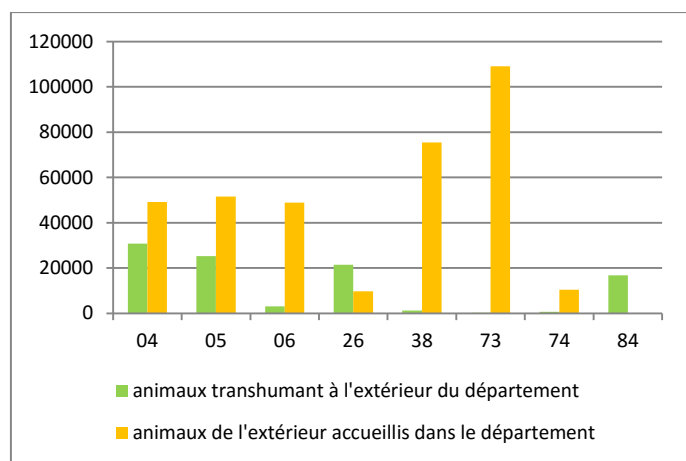
Graphique 6. Effectifs ovins estivés dans le massif alpin selon le département d'origine (base : 825 UP ; en nombre de têtes)

### Forte régression du cheptel ovin estivé d'origine communale

La diminution de -7% du cheptel estivé sur l'ensemble du massif entre 1996/97 et 2012/14, soit -58 000 têtes, provient surtout de la forte régression du cheptel estivé d'origine locale (-25% soit -64 000 ovins estivés pour le cheptel communal), particulièrement marquée dans les Alpes de Haute Provence et les Alpes-Maritimes, tandis que le cheptel estivé originaire de l'extérieur du département s'accroît de +5%, soit +16 000 têtes.

### Transhumance : Savoie et Isère terres d'accueil

Les départements d'accueil les plus importants sont la Savoie et l'Isère, puis trois départements avec des effectifs similaires (04, 05 et 06). Les Alpes de Haute Provence et les Hautes-Alpes ont aussi des effectifs significatifs qui partent estiver en-dehors du département, de même que la Drôme qui accueille relativement peu d'ovins (graphique 7).

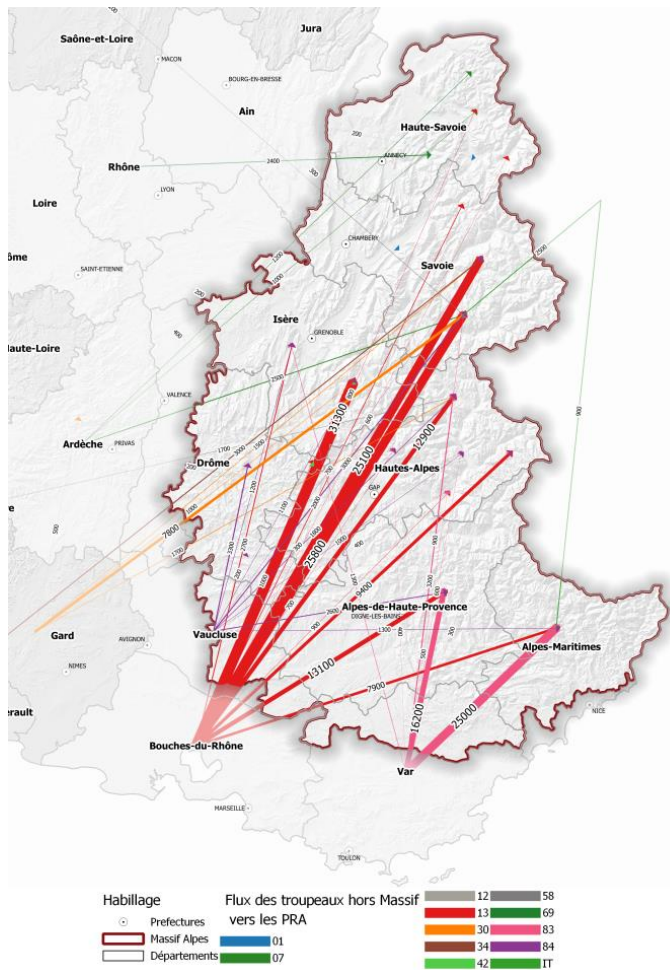


Graphique 7. Flux des troupeaux ovins estivés dans les départements du massif alpin (en nombre de têtes)

Les cartes 4 et 5 (page suivante) illustrent ces flux de transhumance d'animaux, avec le poids prépondérant des Bouches-du-Rhône (Crau et Camargue en particulier) qui estivent en Maurienne, Tarentaise, Oisans, Briançonnais, Queyras, Alpes de Haute Provence, et aussi du Var vers le Mercantour et les montagnes de Haute Provence.

Les principaux flux internes au massif vont de la Drôme vers la Savoie et le Vercors, des Hautes-Alpes vers l'Isère et les montagnes de Haute Provence, des Alpes de Haute Provence vers le Mercantour, le Queyras et le Briançonnais.





Carte 4. Flux de transhumance des troupeaux ovins hors massif vers le massif des Alpes (PRA = petite région agricole INSEE)

### Les salariés dans les alpages avec ovins : 250 ETP, soit la moitié du travail en alpage sur le massif

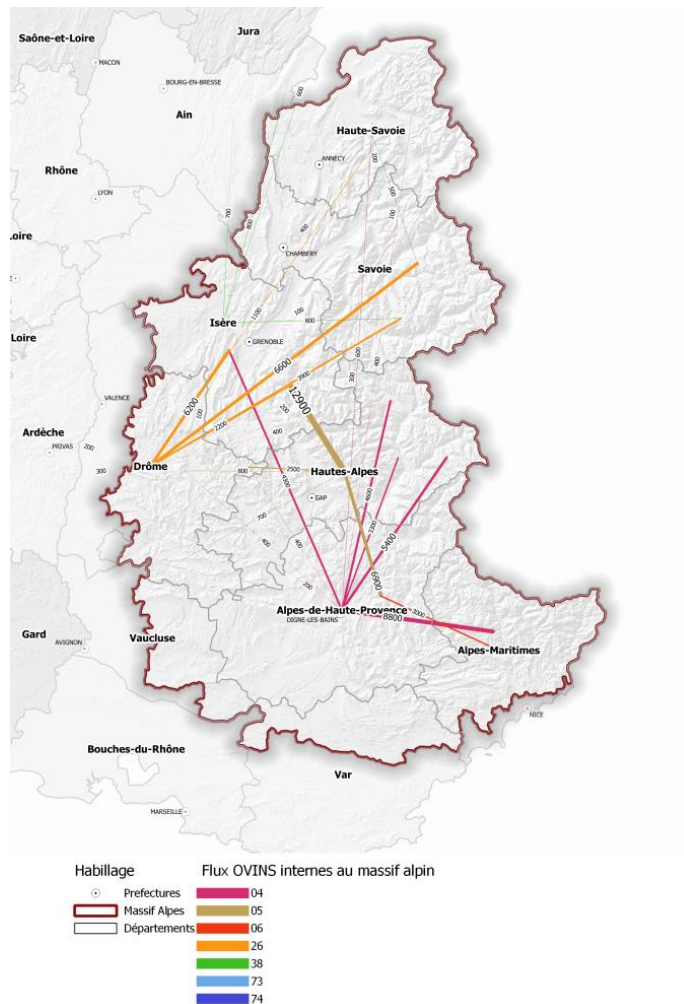
2 000 personnes, dont 700 salariés, travaillent sur les estives avec ovins, soit 110 000 journées de travail (480 ETP). 72% du cheptel ovin estivé est géré avec des salariés, qui effectuent 52% des journées de travail (soit 250 ETP).

### Malgré une baisse de -40% depuis 1996/97, il reste encore 80 000 ovins sans gardiennage permanent

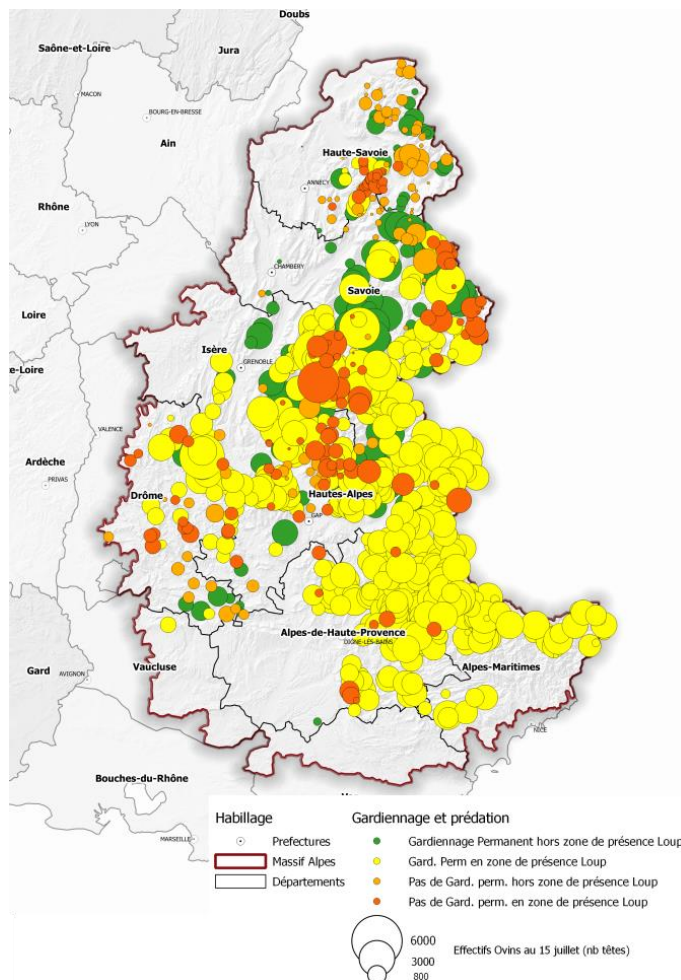
Certes, les effectifs ovins non gardés en permanence ne représentent que 10% du cheptel estivé, mais il reste encore près de 80 000 ovins sans gardiennage permanent (carte 6). Ce sont surtout des petits troupeaux pour lesquels la rémunération d'un berger poserait un problème de rentabilité. Les alpages avec des troupeaux d'au moins 1 000 ovins non gardés en permanence sont moins d'une vingtaine. 58% des alpages ovins sont gardés en permanence tout en étant aussi situés en zone de présence du loup (régulière ou occasionnelle) et ils ne sont donc pas à l'abri de toute attaque...

À l'échelle du massif, on passe de 137 000 ovins non gardés en permanence en 1996/97 à 79 000 en 2012/14. Il ne reste pratiquement plus d'ovins non gardés dans les Alpes-Maritimes et la baisse est également très sensible dans les Hautes-Alpes (-62%) et les Alpes de Haute Provence (-49%).

Carte 6. Gardiennage permanent sur les estives avec ovins et sensibilité par rapport aux zones de présence du loup  
Zone de présence du loup en 2015 (source : ONCFS)



Carte 5. Transhumance des troupeaux ovins entre départements du massif







## 7. Les alpages à bovins non laitiers

**1 600 alpages, souvent de petite taille, localisés pour les ¾ dans les Savoie**

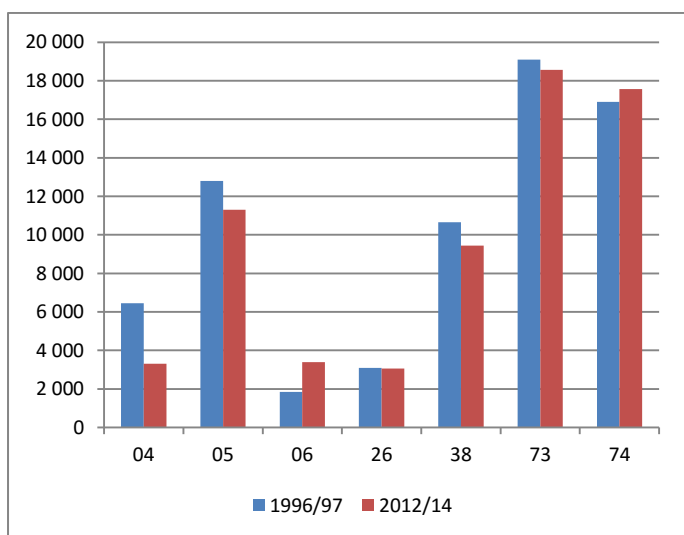
On dénombre 1 600 alpages avec des bovins non laitiers (*bnl*). Ces troupeaux se composent pour 1/3 de vaches allaitantes ou vaches laitières taries et pour les 2/3 de génisses voire éventuellement de taurillons. Les ¾ de ces alpages sont situés dans les Savoie, les autres sont répartis dans l'ensemble des départements du massif, à l'exception du Vaucluse, et rassemblent près de la moitié du cheptel bovin non laitier. Il s'agit d'alpages assez petits (133 ha en moyenne), tout particulièrement les alpages de Haute-Savoie (50 ha en moyenne).

67 000 *bnl* estivés, soit en moyenne 49 têtes sur les 1 366 alpages ayant des *bnl* au 15 juillet, avec une variabilité extrême (de quelques bovins estivés à 850). La moitié des alpages avec des *bnl* ont entre 20 et 80 *bnl*, ce qui correspond à 1/3 des effectifs estivés, tandis que les 16% d'alpages avec plus de 80 *bnl* regroupent 57% du cheptel *bnl* estivé.

Ces alpages sont surtout gérés individuellement, mais les formes collectives regroupent près de la moitié des effectifs estivés.

### Les effectifs estivés marquent le pas, sauf en Haute-Savoie

Si elle progresse en Haute-Savoie (+4% entre 1996/97 et 2012/14), l'estive des *bnl* marque cependant le pas dans la plupart des départements du massif (graphique 10). Cette diminution globale de -6% affecte les différentes tailles de troupeaux, des plus petits (moins de 20 têtes) aux plus grands (80 têtes et plus). Elle masque des tendances opposées entre la diminution du cheptel originaire de la commune (-17%) et l'accroissement des effectifs estivés en provenance de l'extérieur du département (+24%). En Haute-Savoie, ce sont les cheptels originaires du département qui progressent (+31%).

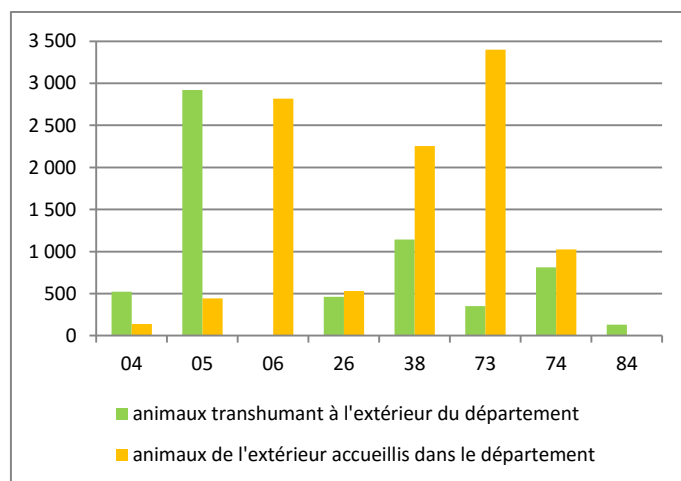


Graphique 10. Evolution des effectifs bovins non laitiers estivés selon les départements du massif (en nombre de têtes)

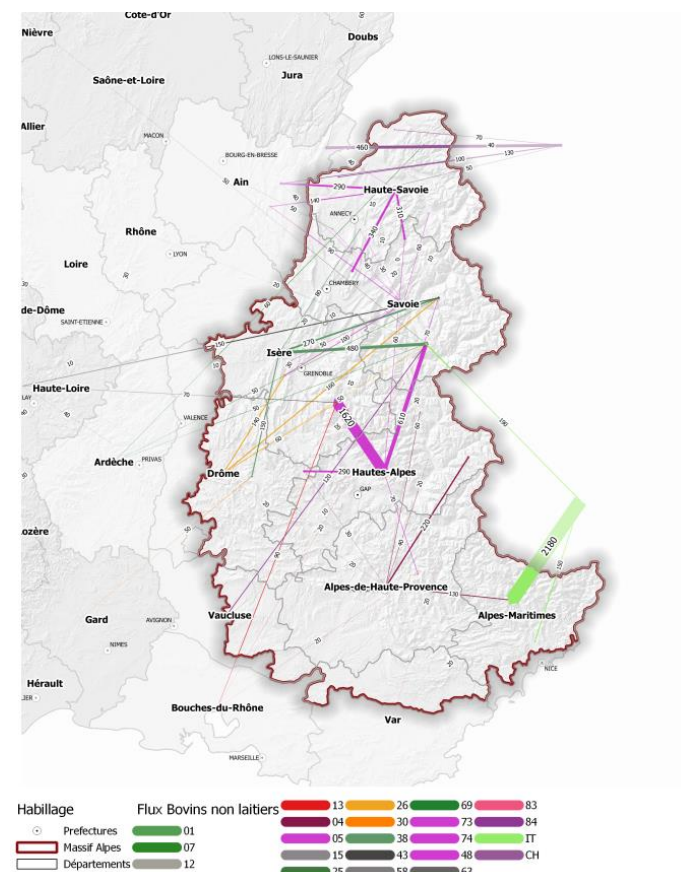
## La moitié des bovins non laitiers estivés sont originaires des Savoie

À eux seuls les deux départements de Savoie regroupent la moitié du cheptel bovin non laitier estivé dans le massif, devant les Hautes-Alpes (21% du cheptel estivé), puis l'Isère (12%), les Alpes de Haute Provence et la Drôme ainsi que l'Italie. Un tiers du cheptel est originaire de la commune de l'alpage, la moitié des *bnl* estivés proviennent d'autres communes du département et seuls 16% des *bnl* proviennent d'un département extérieur ou d'Italie.

La Savoie, les Alpes-Maritimes et l'Isère accueillent beaucoup plus de *bnl* qu'ils n'en envoient dans d'autres départements. A l'inverse, les Hautes-Alpes envoient un grand nombre d'animaux hors du département (graphique 11 et carte 8).



Graphique 11. Flux des troupeaux de bovins non laitiers estivés dans les départements du massif alpin (en nombre de têtes)



Carte 8. Flux de transhumance des troupeaux bovins non laitiers dans le massif des Alpes



## 8. Les Zones pastorales (ZP)

**En moyenne, les ZP ont une superficie 2,5 fois plus petite que les alpages**

On dénombre plus de 5 000 Zones pastorales (ZP) utilisées en 2012/14 sur l'ensemble du massif. Près de la moitié des ZP se situent entre 600 et 1 000 m d'altitude et 37% en moyenne montagne. Elles sont souvent situées en plaine et collines dans le Var et le Vaucluse.

D'une surface moyenne de 90 ha sur l'ensemble du massif, les ZP sont d'une petite taille en Isère et en Savoie (35-40 ha en moyenne) et surtout en Haute-Savoie (une vingtaine d'ha en moyenne), tandis qu'elles occupent de grandes superficies dans le Var et les Alpes-Maritimes (plus de 200 ha en moyenne).

**Les ZP : des espaces pastoraux dominés par la propriété privée**

La propriété privée domine très largement (83% des ZP), avec quelques spécificités : importance du domanial dans le Var (28% des ZP, à relier aux problématiques DFCI) et du communal dans les Alpes-Maritimes, le Vaucluse et les Hautes-Alpes.

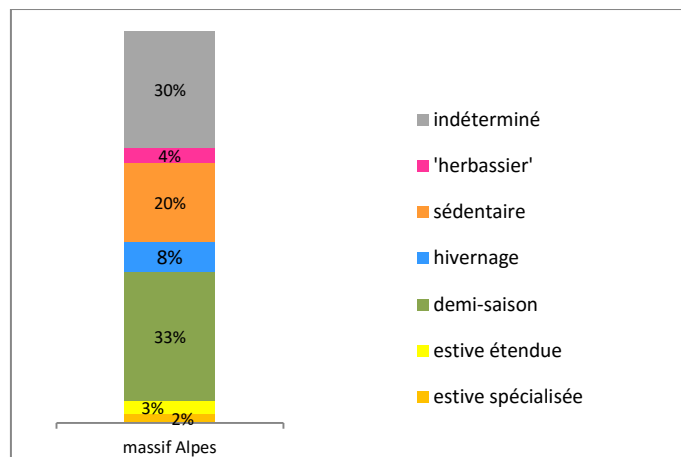
**Les ZP : utilisées en demi-saison ou toute l'année ou pour l'hivernage, voire pour une fonction d'estive**

On peut classer les ZP selon leur saison d'utilisation et déterminer ainsi leurs fonctions pastorales ou leur logique d'utilisation (graphique 12). A l'échelle du massif, une ZP sur trois est utilisée en demi-saison (printemps et/ou automne) et même une sur deux dans les Hautes-Alpes, les Alpes de Haute Provence et la Savoie. 20% des ZP correspondent à une logique de type sédentaire, c'est-à-dire une utilisation tout au long de l'année (sauf éventuellement en hiver en montagne, le troupeau étant alors dans les bâtiments), en particulier dans la Drôme, les Alpes-Maritimes et l'Isère.



On trouve aussi des ZP avec une fonction d'hivernage dans le sud du massif.

4% des ZP correspondent au mode « herbassier » qui monte ensuite en alpage (utilisation toute l'année sauf en été), en particulier dans le Var. Enfin, 3% des ZP ont une fonction d'estive spécialisée auxquelles on peut rajouter 2% des ZP avec une fonction « estive étendue » (été + printemps ou automne), soit au total 286 ZP avec une fonction d'estive, notamment dans le Luberon et le Ventoux, mais aussi sur le plateau de Canjuers dans le Var et d'autres disséminées dans les départements alpins.



Graphique 12. Répartition des ZP selon leur fonction

**Diversité des milieux pâturés**

L'herbe est le milieu dominant pour près de la moitié des ZP (43%), mais on trouve aussi des bois pâturés (28% des ZP) et des landes (23%). En plaine et collines, l'utilisation de bois pâturés comme ressource principale est fréquente (44% des ZP).



**Les ovins, principal élevage dans les ZP, en particulier pour les fonctions demi-saison ou hivernage**

À l'échelle du massif, la moitié des ZP ont pour principal type d'élevage les ovins allaitants ; pour 11% des ZP il s'agit des vaches laitières, tandis que les autres bovins dominent dans 28% des ZP. Les ZP avec ovins allaitants dominants se rencontrent en particulier pour les fonctions hivernage (78%) et demi-saison (61%), alors que les élevages bovins non laitiers sont peu souvent dominants pour ces deux dernières fonctions. Les ZP où les vaches laitières sont le principal élevage se différencient entre la Haute-Savoie (plus de 10 000 VL en été sur les ZP) et la Savoie (1 000 VL en ZP, surtout en demi-saison).

**Si vous voulez en savoir plus...**

• Dobremez L., Bray F., Borg D., 2016. Principaux résultats de l'Enquête Pastorale 2012/2014 dans le massif des Alpes. IRSTEA, CERPAM, Réseau Pastoral Rhône-Alpes, ADEM, FAI, SEA 73, SEA 74, Suaci Montagn'Alpes, juillet 2016, 81 p. + annexes.

• Serveur Web interactif :

*Paturoscope* : <http://enquete-pastorale.irstea.fr/>

• Et n'hésitez pas à contacter les services pastoraux !